

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION



COMMUNE : ANLA

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- ⇒ Une nouvelle destination retenue : Habitation

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 638

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : En cours.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : *plus de 15 ans.*

- Date approximative : XXX *2020*

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation *Oui* Non

- Exploitation agricole *Oui* Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

Autre *Oui (préciser) : XXX les anciens bâtiments agricoles servent de garage et de débarras pour l'habitation.*

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : *de débarras pour l'habitation.*

- Leur nature

■ Cultures Oui Non

■ Prairies Oui Non

■ Landes/terres en friche Oui Non

■ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *Oui*

sous quel mode de faire-valoir ?

■ Fermage/métayage *inconnu.*

■ Autre

(préciser) :



Galaxy S21 FE 5G



Galaxy S21 FE 5G

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION



COMMUNE : AVEUX

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ Une nouvelle destination retenue : Habitation

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 410

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?		Non
• si oui est-il proche de la retraite ?	Oui	Non
- si oui, un repreneur est-il prévu ?	Oui	Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation Oui Non
 - Exploitation agricole Oui Non
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre Oui (préciser) : grange
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures Non
 - Prairies Oui
 - Landes/terres en friche Oui Non
 - Autre
 - (préciser) :
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment oui
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnante Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
 - à un réseau d'assainissement ? Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : XXX
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....
.....

P

Photographie :



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION



COMMUNE : CAZARILH

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »* »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- ⇒ Une nouvelle destination retenue : Habitation

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 341

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non
• si oui est-il proche de la retraite ? Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : environ 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui

- Exploitation agricole Oui

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Hangar stockage

- Autre Non

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures Non

▪ Prairies Oui

▪ Landes/terres en friche Non

▪ Autre

(préciser) Zone humide à protéger en bordure de parcelle

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui et Non

○ Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage : non

▪ Autre

(préciser) :Accord verbal pour exploitation des foins

○ De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui chemin rural
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? réseau à proximité
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? réseau à proximité
 - à un réseau d'assainissement ? Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Grange traditionnelle, murs en pierre, façade arrière remontée en partie en parpaings, toiture tuile. Bon état
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....

Photographie(s) :



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION



COMMUNE : ESBAREICH

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- ⇒ Une nouvelle destination retenue : Habitation

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 406

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

ENJEU AGRICOLE :

- Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**
- si oui est-il proche de la retraite ?
 - si oui, un repreneur est-il prévu ?
- | | |
|------------|------------|
| Oui | Non |
| Oui | Non |
| Oui | Non |

- Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**
- | | |
|------------|------------|
| Oui | Non |
|------------|------------|

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : XXX **1990.**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation **Oui** Non
 - Exploitation agricole **Oui** Non
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre Oui (préciser) : XXX
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures Oui Non
 - Prairies Oui Non
 - Landes/terres en friche Oui Non
 - Autre
(préciser) :
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** Non
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre
(préciser) : **Ne sait pas**
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** **Non**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** **Non**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** **Non**
- à un réseau d'assainissement ? **Oui** **Non**
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** **Non**

--

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : XXX
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui **Non**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui **Non**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....
.....

Photographie(s) :





GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION



COMMUNE : IZAOURT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ Une nouvelle destination retenue : Habitation

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 723

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- | | | |
|-----------------------------------------|-----|------------|
| • si oui est-il proche de la retraite ? | Oui | <u>Non</u> |
| - si oui, un repreneur est-il prévu ? | Oui | Non |

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : XXX

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui
- Exploitation agricole Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) : XXX

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage
 - Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <u>Oui</u> |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <u>Oui</u> |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <u>Oui</u> |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : XXX
 - Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
 - La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
 - La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
 - Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
-
.....
.....

Photographies :

